



HAL
open science

Habiter le patrimoine des résidences secondaires

Nathalie Ortar

► **To cite this version:**

Nathalie Ortar. Habiter le patrimoine des résidences secondaires. Gravari-Barbas Maria. Habiter le patrimoine enjeux-approche-vécu, Presses universitaires de Rennes, pp. 41-50, 2005. <halshs-00151169>

HAL Id: halshs-00151169

<https://shs.hal.science/halshs-00151169v1>

Submitted on 1 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Nathalie Ortar

Habiter le patrimoine des résidences secondaires

Paru dans : Gravari-Barbas Maria, *Habiter le patrimoine enjeux-approche-vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 41-50

Le mot patrimoine possède un double sens, d'un côté il « signifie séparer, identifier, classer ; de l'autre il signifie appropriation sociale, lien entre les hommes à travers le temps et l'espace » (Rautenberg, 1998 : 288). L'habitat se situe au cœur de ces contradictions et le lien entre les deux sens est d'autant plus crucial que cet objet est habité, c'est à dire que pour ses propriétaires il s'inscrit à la fois dans l'espace, la durée et la quotidienneté. En effet, le patrimoine rural est certes constitué par ses châteaux et églises mais « surtout de fermes et de maisons particulières qui sont l'expression rémanente de l'histoire locale et de l'évolution du mode de vie » (Collignon, 1988). Issu d'une production non savante « où il faut raisonner en termes de modèles, de types, de variantes » (Chevallier, Chiva, Dubost, 2000 : 14), ce patrimoine pose depuis longtemps la très controversée question de son esthétique¹.

Au cours des années 1960-1980, il a très largement été réapproprié par les résidents secondaires à la suite d'un héritage, pour des raisons financières -ces maisons ont longtemps été bon marché-, ou par choix esthétique. En effet, la résidence secondaire campagnarde obéit à un certain nombre de clichés. L'un d'entre eux veut que cette maison soit ancienne, même si l'étendue de son passé n'est pas spécifiée. Son architecture doit être en accord avec celle du patrimoine local. De fait, ces maisons participent directement au paysage patrimonial d'une région quel que soit leur usage actuel et d'après Jean Davallon, André Micoud et Cécile Tardy, « se substitu[ent] peu à peu au patrimoine rural monumental qui n'apparaît plus comme un support identitaire pour le milieu rural » (1997 : 196). Toutefois, vivre à l'ombre d'un monument classé représente un atout supplémentaire mis en avant auprès des connaissances ou lors de la vente. Cette imagerie cache néanmoins des réalités très contrastées selon les milieux sociaux et les raisons qui ont présidé au choix du logement. Apprivoiser cet environnement, l'investir, l'habiter le temps des vacances et donc le faire sien, peut être vécu comme un bonheur et/ou une source de servitudes. De fait, l'habitabilité de ce patrimoine se pose sous l'angle d'une double problématique. Le premier volet porte sur les contraintes imposées par la présence d'un monument classé sur la restauration extérieure et intérieure. Le deuxième volet s'interroge sur le choix d'un passé lors de la restauration d'une maison, de même que sur la possibilité de l'intégrer aux exigences d'un mode de vie contemporain. En effet, avant d'arriver aux mains de leurs propriétaires actuels, les maisons ont été l'objet « d'incessants remaniements, par remembrement, surélévation et percements de baies, qui ont profondément modifié [leur] structure. » (Chiva et Dubost, 1990 : 22), rénover impose dès lors des choix.

Le terrain d'observation, Chavannes sur Suran, est un village de l'Ain riche d'une église du XV^{ème} siècle classée monument historique et de quelques bâtiments inscrits au répertoire de cette institution. Toutefois, la première vision du village est celle d'une rue bordée d'une suite ininterrompue de façades identiques, sans style particulier, et ponctuée d'un côté par la mairie-école, grosse bâtisse cubique datant des années 1960, et de l'autre par un petit supermarché au toit plat précédé d'un hangar de ferme en tôles. Il faut quitter la route pour que le village se révèle dans son originalité autour de la petite place entourant l'église où influences bressane et franc-comtoise se disputent la prééminence. Malgré un camping municipal essentiellement

¹ L'article d'Isac Chiva (1997) offre un panorama de la lente évolution de la réflexion sur cette question.

fréquenté par des pêcheurs, la commune n'a pas de réelle vocation touristique et mise plutôt sur sa proximité avec Bourg-en-Bresse pour se développer. Les résidents secondaires eux-mêmes sont de plus en plus mal perçus par une municipalité désireuse que chacune des maisons soit habitée à l'année. De fait, dans cette commune d'environ cinq cents habitants, il n'existe plus de maisons en pierres sur le marché depuis deux ans et la majeure partie des granges ont été transformées en habitations. Une trentaine de constructions neuves ont été autorisées depuis dix ans et un lotissement de quinze maisons doit être créé en 2004. Malgré un nombre grandissant d'habitants qui travaillent à Bourg en Bresse ou à Oyonnax, plusieurs familles d'agriculteurs vivent encore sur la commune et cohabitent avec des industries plastiques et quelques artisans.

Les résidents secondaires rencontrés l'étaient dans le cadre d'une recherche doctorale ethnographique portant notamment sur la restauration des bâtiments, les maisons ayant toute au moins un siècle d'histoire (Ortar, 1998). Ces données furent enrichies par des entretiens complémentaires effectués en 2003.

A l'ombre de l'église : habiter à proximité d'un patrimoine classé

S'abriter à l'ombre d'une église classée monument historique implique de se soumettre à un certain nombre de prescriptions imposées par l'architecte des monuments historiques. Ce sont surtout les ouvertures qui sont concernées, la taille, le choix des châssis, des volets et de leurs couleurs étant imposés. Une brochure éditée en 1997 par la revue municipale et disponible en mairie reprend les recommandations des architectes des bâtiments de France portant sur la restauration des toitures et des façades ainsi qu'un récapitulatif des aides apportées. Ce discours, très directif dans le périmètre de protection de l'église, remporte une adhésion variable selon les conditions d'acquisition du bien et le passé des individus.

Les Maurot, tous deux cadres moyens, ont racheté lors de la succession, en 1978, la maison d'enfance de madame. De lignes très simples, le bâtiment, daté de la fin du XIX^{ème} siècle, est dépourvu de tout style particulier. Situé le long de la route, légèrement à l'extérieur de l'agglomération, il jouxte un hangar de ferme. Jamais réellement rénovée, la maison est inconfortable au regard des standards actuels, l'eau courante par exemple n'arrivant que dans la cuisine. Le couple décide de casser la totalité des cloisons et d'ouvrir des espaces. En effet, M. et Mme Maurot souhaitent venir vivre au village lors de leur retraite et veulent une maison qu'ils qualifient de moderne à la fois par ses formes et son confort. La façade doit subir un traitement identique : l'ouverture de larges baies vitrées est prévue là où n'existent que des fenêtres. Lors du dépôt de permis de construire toutes les transformations extérieures sont refusées et des vitrages à petits croisillons, inexistants auparavant, sont imposés. Les Maurot n'ont jamais totalement accepté cette décision et ont quand même percé une baie vitrée côté jardin, invisible de la route. Leur argumentaire porte sur l'éloignement de leur maison du centre historique, l'absence de qualité architecturale de leur voisinage immédiat et une certaine idée de la liberté individuelle. Ces personnes sont très attachées au village où Mme Maurot participe activement à nombre d'associations et est élue au conseil municipal. Dans la déception de Mme Maurot entre sans aucun doute le regret de ne pas pouvoir faire totalement sienne cette maison qu'elle a acquise pour racheter une enfance et un passé familial qu'elle juge négativement. Ne pas pouvoir reprendre la façade selon ses vœux la frustre de l'affichage d'une réussite sociale durement acquise. La réaction de Mme Maurot rappelle que l'habitat, s'il

est objet d'histoire, permet aussi à chacun d'inscrire sa propre histoire, de la réécrire, voire d'essayer de réparer un passé jugé honteux.

Mme Durest, une documentaliste aujourd'hui retraitée, possède une maison traversante dont une des façades donne sur la rue principale tandis que l'autre ouvre sur un jardinet abrité par un haut mur. Elle a décidé de faire repeindre ses volets en beige, une couleur pour elle hautement symbolique. En effet, lors d'un précédent ravalement, quelques quarante ans auparavant, sa mère souhaitait modifier la couleur des boiseries alors peintes en vert. Son père, héritier du bien, avait refusé. Introduire sa mère dans cette maison, dont le souhait est explicitement rappelé pour justifier le choix du coloris, est indubitablement aussi une façon de se faire pardonner d'avoir obligé sa mère à vendre son propre bien lorsque cette dernière lui avait fait part de son incapacité à pouvoir entretenir deux logements en plus de sa résidence principale. Cette maison, qu'elle entoure de beaucoup d'affection et personnifie à plusieurs reprises lors de l'entretien, fut d'ailleurs l'une des raisons de son divorce. En effet, son mari possédait également une résidence secondaire héritée et chacun des conjoints exerçait des pressions sur l'autre pour le convaincre de ne fréquenter que sa maison. Peu après le ravalement, l'architecte des monuments historiques fit observer le caractère inapproprié de la couleur des volets par un courrier officiel sans toutefois demander de le changer. Cette remarque entre en conflit avec une histoire personnelle intrinsèquement liée à celle du bien et dont chacune des modifications est porteuse de sens.

L'inscription dans un ensemble plus large n'est pensé ni par les Maurot, ni par Mme Durest. Si la mise en valeur de l'ensemble architectural leur semble intéressante dans l'absolu, elle s'avère insupportable dès lors qu'elle devient une entrave à leurs pratiques. Cette attitude rejoint d'ailleurs celle de la municipalité qui, si elle est ravie de posséder une église classée et quelques beaux bâtiments, accepte difficilement les contraintes que cette présence entraîne. La municipalité apparaît porteuse d'un double langage, prise entre deux intérêts : conserver un village « pittoresque » dans une région peu touristique ou favoriser le développement du bâti dans une zone qui se « périurbanise ». Le patrimoine du village, trop peu visible, souffre de cette concurrence, qui le marginalise d'autant plus.

A l'opposé de ces exemples, M. Françon a hérité d'une maison forte datant du XVI^{ème} siècle, à laquelle est accolé un bâtiment plus récent de la fin du XVIII^{ème} siècle. Depuis le décès de son époux Mme Françon, médecin anesthésiste, gère le bien au nom de ses trois enfants. Elle a décidé de restaurer l'ensemble inscrit à l'inventaire des monuments historiques par goût personnel pour les vieilles pierres et pour valoriser un capital, sans que pour l'instant l'habitabilité des lieux soit réellement pensée. Les restaurations sont entreprises en concertation avec l'architecte des monuments historiques et sont réalisées par des entreprises agréées. La majeure partie des structures greffées au bâtiment d'origine a été supprimée. L'appareillage de pierres a été recouvert d'un crépi à la chaux conforme aux recommandations en vigueur. Si les propriétaires adhèrent ici tout à fait aux directives et regrettent qu'elles ne soient pas mieux suivies, les critiques ont été vives parmi les villageois, qu'ils soient résidents permanents ou secondaires. C'est le choix du crépi qui a soulevé le plus de polémiques². En effet, pour nombre de détracteurs, issus de tous milieux sociaux, crépir reste une marque de mauvais goût, un choix de pauvre ou une solution de repli lorsque l'état du mur en semble pas pouvoir offrir d'autre solution, ce qui n'était pas le cas de la maison forte. Dans le village nombre de personnes s'appliquent avec une infinie patience à dégager chaque pierre de leurs façades pour

² Sur cette question cf. Françoise Dubost (1999)

ensuite les jointoyer avec tout autant de patience. La petitesse des pierres et le fait que seules les granges n'aient pas été crépies par le passé ne freine en rien cet engouement. Le crépissage des murs de la maison forte a dès lors été perçu comme un véritable anachronisme voire même un trait dissonant de modernité. Seules les personnes les plus âgées qui se souviennent que crépir sa maison était, pour leurs parents, la possibilité d'afficher une réussite sociale, réinterprètent positivement cet acte à l'aune de leurs propres valeurs quand elles n'estiment pas qu'il s'agit d'un retour inutile sur un passé qu'elles souhaiteraient disparu. C'est donc le choix du passé de référence qui heurte et se heurte à de nouveaux codes du bon goût.

Les polémiques soulevées par le traitement extérieur des bâtiments renseignent sur plusieurs des fonctions du bâti et sur la difficulté rencontrée à préserver une unité autour d'un monument historique. La maison, y compris son extérieur, donc ce qui est donné à voir, est porteuse d'une histoire liée à celle de ses propriétaires. Grâce à elle il est possible d'afficher une continuité ou au contraire de marquer sa différence. Or résider à l'intérieur du périmètre d'un bâtiment classé empêche cette alternative et oblige à laisser l'histoire globale prendre le pas sur sa propre histoire. Dès lors, pour préserver leur liberté, les particuliers jouent avec la légalité : ils omettent de préciser des transformations ou ne les réalisent pas tout à fait de la façon exigée.

Aménager sa maison

L'aménagement intérieur ne comporte pas de contraintes administratives. Néanmoins, de nombreux écueils guettent les résidents secondaires. En effet, que le bâtiment soit rénové³ ou restauré, il s'agit de conserver certains éléments du passé et d'en imposer de nouveaux. Ces transformations mettent en scène la conception que chacun a de l'Histoire, de ce qu'il faut en retenir. Plusieurs maisons du village sont contemporaines de l'église, d'autres, un peu plus récentes, peuvent être également considérées comme des vestiges. Toutefois, très peu sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques et aucune ne fait l'objet d'une politique particulière de conservation. L'enquête s'intéresse plus spécifiquement à ces bâtiments anciens parce qu'ils sont aussi l'objet d'une attention particulière de la municipalité qui tient à les conserver en bon état, même si elle ne propose aucune aide pour cela, ni ne précise ce qu'elle entend par là.

M. et Mme Meyer, un artiste peintre et une journaliste de mode, sont tombés amoureux des communs d'un ancien chapitre de chanoines datant du XV^{ème} siècle lors d'une visite à des amis en 1967. Le bâtiment n'était pas à vendre. Toutefois, la propriétaire consentit à le leur céder pour le prix d'une porte d'entrée en chêne donc elle avait besoin pour sa résidence principale. Inhabité depuis longtemps, l'intérieur du bâtiment et la toiture étaient fortement détériorés. La réfection du toit fut la priorité, puis vint celle de l'intérieur du bâtiment. La réfection des espaces communs ne posa pas de difficulté : la balustrade de l'escalier fut reproduite à l'identique d'après un barreau retrouvé, l'évier en pierre de l'entrée fut conservé et les planchers de l'étage refaits selon le modèle existant. La cheminée de l'ancienne cuisine fut un dilemme : elle avait été plusieurs fois remaniée au cours des siècles et il était difficile de retrouver sa structure primitive. Une solution hybride fut finalement adoptée : elle suggère les parties les plus anciennes sans pour autant les reprendre totalement. La cuisine, qui dépend

³ Il y a vingt ans les bâtiments étaient « modernisés » ou « restaurés ». Le terme rénovation est actuellement préféré, la différence tenant dans le fait que certains éléments du passé sont conservés de façon plus ostensible. Cf. Françoise Dubost (1982)

d'un bâtiment voisin datant du XVIII^{ème} siècle, fut la seule pièce dont l'aménagement fut réalisé sans difficulté : sa relative absence d'historicité et son bon état ont coupé court aux attermoissements. L'installation de la salle de bain, jamais finie, fut une autre source de dilemmes. Nécessairement moderne en regard du reste du bâtiment, comment pouvait-elle être aménagée et où ? Pendant des années son installation fut repoussée puis, pour faciliter les visites d'amis lassés de se laver à la sauvette dans la cuisine ou au fond du jardin, un espace du grenier lui fut « sacrifié », ce qui s'avéra très peu pratique. Au rez-de-chaussée, les dalles ont été conservées et celles qui étaient cassées restaurées. La maison aurait besoin de l'installation d'un chauffage pour être habitable en hiver. Pour qu'il s'intègre au bâtiment la solution envisagée serait un chauffage au sol, ce qui supposerait d'ôter les dalles pour ensuite les remettre, un procédé très onéreux. La maison reste ainsi en suspens, dans un état d'inachèvement que M. Meyer met en relation avec leur situation familiale - ils n'ont pas eu d'enfants - et l'évolution de leurs centres d'intérêts qui les conduit à la découverte d'autres civilisations. Ainsi, les meubles sont achetés en fonction des coups de cœur chez des brocanteurs locaux, mais tout l'étage reste vide. L'extérieur, qui ne nécessitait pas de ravalement, est resté identique. Le potager est toujours cultivé par un villageois qui garde la récolte. La seule contrainte qui lui est imposée est le respect du strict ordonnancement des carrés. Cet inachèvement, cette incapacité à habiter pleinement ce lieu qui n'était pas fait pour l'habitat est révélateur à la fois des points de désaccords du couple et de la difficulté à concilier respect historique et contingences d'une vie quotidienne qui ne s'accommode que difficilement, sur le long terme, d'une vie ascétique.

L'histoire des Sauret, un couple d'épiciers à la retraite, pourrait être symétrique à celle des Meyer. Ils ont acquis la partie réfectoire/dortoir du chapitre de chanoines à la même date que leurs voisins. Mme Sauret est originaire du village mais son père n'était que locataire d'un minuscule appartement. Le couple, parent de trois enfants, est heureux de pouvoir acquérir une grande maison dotée d'un jardin attenant dans le village, fait rare, même si l'aspect intérieur du bâti leur déplaît fortement : les dalles sont difficiles à nettoyer, l'escalier est beaucoup trop monumental, la répartition des pièces inappropriée. Au fil des ans le couple s'attelle à moderniser l'intérieur. Même si des voisins viennent de temps en temps montrer l'escalier à des amis, les transformations se succèdent pour que « cette maison soit enfin habitable ». Seul un évier de pierre échappe à la fièvre modernisatrice car il rappelle à Mme Sauret des souvenirs d'enfance. Mme Sauret ne peut toutefois pas être considérée comme une modernisatrice forcenée. Si elle est maintenant trop âgée pour se déplacer facilement, elle a longtemps gardé l'habitude de laver son linge au lavoir pour le plaisir de revivre des souvenirs et elle apprécie que les Meyer aient tenu à conserver leur bien à l'identique. Cette personne exprime un véritable bonheur à pouvoir se replonger dans son passé et s'anime dès qu'elle commence à l'évoquer. Toutefois cet attachement ne prend sens que par rapport à son histoire personnelle. L'Histoire ne l'intéresse pas, pas plus que celle de sa maison et des traits du passé qui y persistent. Le quotidien se doit d'être avant tout rationnel, même pendant le temps des vacances. La seule concession porte sur le mobilier et l'électroménager qui ont tous vécu une première vie dans l'appartement citadin avant de venir à la campagne.

L'attitude des Guérin se situe à mi-chemin entre celle des Meyer et des Sauret. M. Guérin est un petit entrepreneur. Bien que propriétaire d'une villa avec piscine à Bourg-en-Bresse, il souhaitait posséder un bâtiment de ferme à la campagne où il puisse se reposer sans être dérangé. Dépourvus l'un et l'autre de toutes racines familiales, le choix du lieu importait peu. Toutefois, Mme Guérin souhaitait que ce bien présente un lien avec son enfance et Chavannes fut choisi parce qu'elle avait passé toutes ses vacances dans un village voisin. La maison, datée du XVII^{ème} siècle et flanquée d'un pigeonnier du XV^{ème} siècle, a été trouvée par hasard. Si

l'aspect historique a intéressé le couple c'est avant tout pour sa taille et le nombre de ses dépendances qu'elle a été acquise en 1982. Crépite et peinte en blanc à l'extérieur, entièrement refaite à l'intérieur, peu d'éléments du passé y subsistent en dehors de la cave et de la structure générale du corps de ferme qui n'a pas été modifiée. Pourtant, deux portes ont été conservées à l'identique. Il en va de même pour deux marches qui marquent le passage de l'ancien accès aux réserves transformées en chambres, une meurtrière, une toute petite fenêtre ainsi que la pierre à évier placée dessous et le petit garde manger bien que ces trois derniers éléments se situent maintenant dans un couloir. La cheminée a été entièrement transformée, surélevée et dotée d'un récupérateur de chaleur ; seule subsiste la pierre de soutien du manteau. L'ensemble présente un caractère récent. Aussi, pour compenser, les propriétaires ont fait forger des chenets en fer « moyennageux » disposés devant la cheminée, ainsi que des candélabres muraux électriques. Le reste de la maison est meublé d'objets de facture récente. Les vestiges du passé sont toutefois les premiers éléments que les propriétaires montrent aux visiteurs. Au cours de l'entretien M. Guérin avoue que la découverte de la maison l'a incité pour la première fois à s'intéresser à l'Histoire dans le but de retrouver le contexte dans lequel s'inscrit son bien. Cependant, cet intérêt n'est pas neutre et les traits rappelant l'historicité de la maison sont utilisés dans le but de renforcer une nouvelle légitimité sociale qui, dans notre pays, passe notamment par l'inscription dans le temps long.

Habiter le patrimoine

Restaurer ou moderniser présuppose le choix d'un mode de vie, mais aussi d'un rapport différent à l'histoire et à la culture. S'adapter à la structure d'un bâtiment, respecter ses matériaux sans vouloir trop les transformer implique un certain ascétisme, un renoncement à une partie du confort dit moderne. C'est pour s'être embourbés dans cette exigence que les Meyer ne peuvent avancer dans leurs travaux d'aménagement. Habiter le patrimoine, c'est à dire le faire sien et y vivre nécessite de le marquer afin de le rendre habitable en fonction des standards actuels. Habiter impose d'effectuer des choix et de ne retenir que certains éléments, a fortiori ceux qui font sens dans le cours d'une histoire personnelle. La pierre à évier conservée par Mme Sauret entre dans cette catégorie et cet acte apparaît d'autant plus significatif qu'il intervient à une époque où le patrimoine n'a pas encore acquis les lettres de noblesse qui seront les siennes vingt ans plus tard. Un bien patrimonial enracine ses propriétaires, les contraint à se couler dans un moule. Martine Bergue remarque à propos des exploitations agricoles que « la fixité (ou ce qui lui ressemble) est immanquablement associée à la mort, mort de la lignée et mort de la maison. C'est donc dans le cours des choses que les espaces changent de vocation, que les cultures soient modifiées, que les savoir-faire varient. » (2000 : 108). Un objet patrimonial ne peut être habité qu'au prix d'une perte générée par le besoin d'approprier un espace, sous peine, pour son propriétaire, de rester le visiteur d'une coquille vide de sens.

Est-il donc possible d'habiter le patrimoine tout en le préservant ? Cette apparente contradiction n'est-elle pas surtout révélatrice de l'assimilation du patrimoine à un musée. C'est à cette difficulté que se heurtent particuliers et architectes des bâtiments de France. A la lumière de cette étude, pour que le patrimoine puisse être préservé tout en étant habité, deux conditions apparaissent nécessaires.

Tout d'abord un lien doit pouvoir être établi entre une histoire personnelle et la lecture du bâtiment. Ces deux éléments apparaissent ici indissociables et expliquent les transformations

souhaitées. Or la protection porte sur l'habitat, c'est-à-dire une entité spatiale déconnectée de l'habitant, de ses désirs et besoins, mais aussi de son propre rapport à l'histoire dont la maison est l'une des expressions. Ne pas faire cas de ce rapport intime aux individus revient à nier une des fonctions symboliques de ce bien. Les difficultés éprouvées à suivre les directives ou à habiter sa maison apparaissent alors comme l'expression de ces dysfonctionnements.

Au regard de l'ensemble de ces exigences patrimoniales la résidence secondaire s'inscrit également avec ses propres particularités, notamment celles marquant les conditions de son achat : l'habitat ancien peut soit être un choix et l'achat obéit alors plutôt à des motivations de l'ordre de l'impulsif, soit une obligation en raison des prix et du manque d'opportunités sur le marché. Les conditions de l'héritage obéissent aux mêmes caractéristiques. En un sens, la résidence secondaire se prête mieux que le logement principal aux exigences patrimoniales : son usage discontinu dans le temps peut rendre supportable certaines absences de transformations, certains « archaïsmes ». Les Meyer s'accommodent ainsi de l'inhabitabilité de leur maison, leur but n'étant pas de posséder un bien répondant à des standards de confort mais à une démarche d'esthète. Toutefois dès que l'aspect patrimonial est s'estompe au profit d'une recherche de confort, la résidence secondaire devient assez proche de la problématique de la résidence principale avec toutefois une caractéristique : celle du coût et de l'importance de l'autoconstruction ou plutôt de l'autorestauration. Les seules concessions sont alors celles accordées à la mémoire ou à un souci de standing

Habiter le patrimoine consiste aussi à faire coïncider un usage et des goûts contemporains à une architecture qui fut prévue pour d'autres fonctions. Le patrimoine ne peut être habité que s'il a été apprivoisé et donc transformé pour servir de lieu de vie selon des standards contemporains. La quête d'une certaine « authenticité » est actuelle (Babadzan, 2001) et ne doit pas être dissociée du contexte qui la génère, profondément ancré dans la modernité. C'est bien dans cette contradiction que se débattent tant ceux qui « restaurent » que ceux qui « modernisent » (Dubost, 1982)⁴, qu'il s'agisse de l'intérieur de leur maison ou de l'aspect général du village. L'exemple des résidents secondaires développé dans cet article a permis d'acquérir une certaine profondeur historique dans cette étude. Ces personnes sont devenues propriétaires de biens laissés vacants parce que ces derniers avaient été insuffisamment transformés et donc étaient devenus inutilisables. Ils ont ainsi été les premiers à expérimenter le fait que « remettre debout ce qui était tombé, pour le simple fait de le relever, apparaît comme une entreprise formelle, presque vaine, parce qu'elle se passe du contexte historique dans lequel les choses ont été érigées, ainsi que des empilements successifs de sens qui les ont emplies. » (Bergue, 2000 : 116). Toutefois, malgré ces adaptations, habiter à l'ombre d'un monument classé ou dans une maison inscrite au répertoire des bâtiments de France implique de renoncer à une part de ses propres désirs et c'est aussi pour cela que sa préservation soulève autant de polémiques.

Bibliographie

Babadzan Alain, 2001, « Les usages sociaux du patrimoine », *Ethnologies comparées*, (2) : 1-8

⁴ Même si les contenus plastiques donnés à la restauration et à la modernisation ont évolué depuis l'enquête de Françoise Dubost, la distinction qu'elle opérait reste toujours d'actualité dans les discours.

Bergue Martine, 2000, « « Vous n'avez pas Biron » Le patrimoine rural, monument minuscule ? », in Daniel Fabre (sous la dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, eds Maison des sciences de l'homme : 103-117

Chevallier Denis, Isac Chiva et Françoise Dubost, 2000, « L'invention du patrimoine rural », in Denis Chevallier, *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société, Autrement*, série mutations, (194) : 11-55

Chiva Isac, 1997, « L'habitat rural français : analyse, esthétique, protection », in André Burguière, Joseph Goy et Marie-Jeanne Tits-Dieuaide, *L'histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard : 32-41

Chiva Isac et Françoise Dubost, 1990, « L'architecture sans architectes : une esthétique involontaire ? », *Etudes rurales*, (117) : 9-38

Collignon Patrice, 1988, « Architectures sans frontières, premier itinéraire culturel européen du patrimoine rural », in *Patrimoine ethnologique et tourisme. A propos des circuits culturels : actes des rencontres de Chambéry, 24-25 mars, Lyon, A.R.A.* : 121-127

Davallon Jean, André Micoud et Cécile Tardy, 1997, « Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexions à propos du patrimoine rural », in D. Grange et D. Poulot, *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble : 195-205

Dubost Françoise, 1982, « L'usage social du passé. Les maisons anciennes dans un village du beaujolais », *Ethnologie française*(1) : 45-60

Dubost Françoise, 1999, « La maison, le beau et la mode », *Terrain* (32) : 55-66

Ortar Nathalie, 1998, *Maisons, raisons, passions. La résidence secondaire à Chavannes sur Suran et Saint-Martin d'Entraunes*, thèse de doctorat, Université de Nanterre-Paris X

Rautenberg Michel, 1998, « L'émergence patrimoniale de l'ethnologie : entre mémoire et politiques publiques », in D. Poulot (ed), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan : 279-289